## Pour un aménagement provisoire des écuries du parc Blandan

## Proposition dans le cadre du budget participatif 2022 de la ville de Lyon

## Contexte de la démarche

Depuis l'ouverture du parc Blandan en 2013 la pression sur les équipements publics du 7<sup>ème</sup>, et notamment de la Guillotière, n'a cessé de croître, en rapport avec la croissance démographique et le rajeunissement de la population.

Cela s'est traduit par l'implantation d'une école provisoire de 11 classes sur l'esplanade du parc.

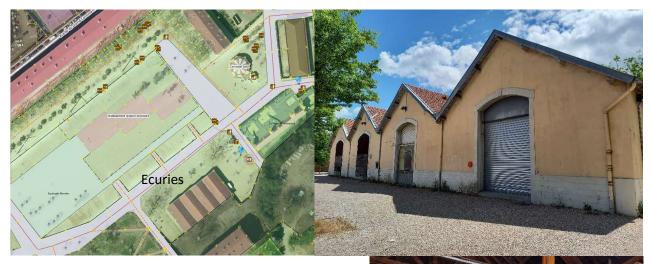
En 2023, cet espace central va être libéré et pourra retrouver pleinement sa vocation initiale, et accueillir un nombre accru d'évènements et manifestations festives.

Parallèlement, certains bâtiments préservés de la caserne tardent à trouver un usage pérenne (écuries, commandement, château...), malgré les efforts de la ville de Lyon pour trouver des opérateurs, des porteurs de projets.

En novembre 2014, cinq conseils de quartiers, les MJC Jean Macé et Monplaisir, et l'ADPB, avaient déjà manifesté leur souhait que les bâtiments du parc Blandan « ... soient occupés par des activités en relation avec la vocation du parc, au service d'une population... que ce soit pour l'éducation, la formation ou les loisirs des enfants, des jeunes, des familles ou des personnes âgées des quartiers environnants... ».

En septembre 2019, la Maison de l'Enfance du 7<sup>ème</sup> et la MJC Jean Macé ont proposé un projet de développement mutualisé impliquant les écuries et le bâtiment de commandement.

Tout récemment, le Village musical du 21 mai 2022, animé par les associations du collectif « Le Quasar » (pratique musicale amateure), a encore montré **l'importance du potentiel festif et culturel du site.** 



Et pourtant, aujourd'hui, c'est encore l'incertitude qui prédomine...

...le temps passe, le bâti se dégrade et les services de la ville devront réaliser rapidement des travaux d'urgence permettant sa préservation (notamment la mise hors d'eau).

## **Proposition**

En complément des travaux d'urgence, évidemment nécessaires, nous proposons d'*aménager provisoirement les écuries, dès 2023-2024, pour assurer rapidement deux fonctions essentielles*, mises en exergue en 2019 par la Maison de l'Enfance du 7<sup>ème</sup> et la MJC Jean Macé :

- une halle ouverte (mais couverte), pour organiser des manifestations à l'abri (pluie et soleil),
- **un local logistique**, pour le rangement du matériel nécessaire aux manifestations sur l'esplanade et sous la halle (scène, barnum, tables, chaises, barrières, sono, lumières...).

Ces deux aménagements sont à calibrer en fonction de l'état du bâti et des investissements qui pourront être réalisés pour une phase provisoire de 3-4 ans (occupation temporaire ? préfiguration d'un projet plus important pouvant associer le bâtiment de commandement situé derrière ?). Les écuries offrent globalement plus de 700 m² de plancher, et il existe forcément des marges de manœuvre...

Les associations du quartier, notamment celles orientées sur les activités périscolaires, les jeunes, la culture et le patrimoine, seraient très intéressées par un tel projet, qui permettrait d'offrir rapidement de nouvelles réponses aux besoins du quartier.

Le montant de l'investissement et les conditions de gestion sont à préciser (programmation avec les associations et usagers du parc).

Lyon, le 24 mai 2022

René Marcand 06 86 78 24 28 r.marcand@wanadoo.fr